

Réunion du Conseil Communal du 15 octobre 2018

Le Conseil Communal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 15 octobre 2018 à 19 heures à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

Présents – MM. Anthony FAVRE, Maire, Roger POUSSIN 1^{er} adjoint, Roland RICHERMOZ 2^{ème} adjoint, Madame Marie-Suzanne GROETZINGER, 3^{ème} adjointe et Maryse BUTHOD 4^{ème} adjointe

MM. Didier ANXIONNAZ, Sylvie EMPRIN, Isabelle GIROD-GEDDA, Valérie FERRARI et Patricia MARCHAND MAILLET (conseillers municipaux).

Absents excusés – MM. Yann ALLAIN, Jérémy BORNAND, Francis DANCRE (pouvoir à Roland RICHERMOZ), Anthony TRESALLET (pouvoir à Patricia MARCHAND MAILLET) et Emmanuel GIROND.

Date d'envoi de la convocation : 9 octobre 2018

Ouverture de séance : 19 h 00

Clôture de séance : 21 h 15

Le Conseil Communal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Valérie FERRARI, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBINNEN, coordinatrice à Bellentre, comme auxiliaire.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

1. Point sur dossiers en cours : affaires NEIGE ET SOLEIL – DOZIAS – LA POYA
2. Information sur le schéma directeur de signalisation directionnelle de la RN90
3. Point sur l'utilisation des logos de la Station de La Plagne
4. Point sur les tarifs du cimetière
5. Point sur les pistes de luge
6. Point sur les parkings
7. Point sur les nuisances de la salle des fêtes de Bellentre et les doléances reçues ainsi que les règles de location de la salle Marcel PIGNARD aux Coches
8. Synthèse de l'étude menée sur la commune déléguée de Bellentre avec la mise en place du radar pédagogique et projet d'achat
9. Point sur le dossier GEMAPI : information concernant la délibération COVA pour 2019
10. Point CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale)
11. Présentation du projet de l'espace scandinave du complexe aquatique Espace Paradisio
12. Planning astreintes PCS 2019
13. Planning des permanences des prochaines élections : Européennes – 26 mai 2019
14. Dossiers fonciers (...)
15. Questions diverses

INFORMATIONS

1. Point sur dossiers en cours : affaires NEIGE ET SOLEIL – DOZIAS - POYA

Neige et Soleil :

Anthony FAVRE précise que Maître CORDEL souhaite un avis du conseil communal suite à la dernière réunion du conseil, afin de clôturer cette procédure puisque l'association Neige et Soleil renonce à tous recours dans le cadre de cette affaire. Si la convention est acceptée, cette affaire qui aura duré plus de 10 ans, sera clôturée, sans aucune responsabilité retenue à l'encontre de la mairie.

Le conseil communal donne un avis favorable à l'unanimité.

Dozias :

Anthony FAVRE rappelle un souci de sécurité suite à l'effondrement de cette maison à Montorfin en 2005. Il précise que depuis, trois procédures ont été présentées au tribunal et qu'actuellement, une procédure de délaissement est en cours. Affaire est donc à suivre pour envisager une acquisition en vue de créer une aire de retournement.

La Poya :

Anthony FAVRE informe les conseillers que des impayés sont toujours en cours mais qu'il a rencontré les gérants la semaine dernière et qu'ils lui ont précisé que la vente du fonds de commerce était toujours d'actualité. Il informe l'assemblée que le loyer du restaurant est supérieur à 10% du chiffre d'affaires (CA) et que de ce fait, les gérants sollicitent une baisse du prochain loyer à 22 000 ou 23 000€.

Le conseil communal n'est pas contre une baisse mais demande impérativement le paiement des arriérés et que l'on puisse indexer le prochain loyer sur le CA, au prochain repreneur.

Maryse BUTHOD précise qu'elle est d'accord pour une baisse de loyer de 6 000€ mais souhaite que la dette soit impérativement épurée avant, afin d'avoir toujours la main sur le loyer car si le conseil ne fait pas un geste, il risque de tout perdre. Elle précise qu'elle est d'accord pour indexer le loyer sur le C.A.

Le conseil communal est donc d'accord sur le déroulement, c'est-à-dire le paiement de la dette en premier lieu, puis la baisse du loyer pour enfin l'indexer sur le CA lors du nouveau bail avec le repreneur.

2. Information sur le schéma directeur de signalisation directionnelle de la RN90

Anthony FAVRE informe le conseil communal de la suppression de l'information pour toutes les ramifications secondaires par les panneaux directionnels mais que « Bellentre » restera indiqué car se trouve sur l'axe.

3. Point sur l'utilisation des logos de la Station de La Plagne

Anthony FAVRE présente les trois stratégies c'est-à-dire « La Plagne », « La Plagne-Montchavin » et « La Plagne Montchavin » avec « La Plagne Les Coches » et demande l'avis du conseil communal.

Patricia MARCHAND MAILLET précise qu'il faut penser du point de vue du client et avoir la meilleure visibilité possible.

Isabelle GIROD-GEDDA pense que pour la publicité, il faudrait un nom court.

Trois possibilités se présentent donc :

- « La Plagne Paradisky »
- Si on ne peut plus avoir « Montchavin-La Plagne », pourquoi pas « La Plagne Montchavin-Les Coches »
- « La Plagne Montchavin » et « La Plagne Les Coches »

Il faut préciser que l'on n'est plus dans la même méthode de communication.

Anthony FAVRE précise qu'un retour est à faire à l'Office du Tourisme et qu'une discussion doit avoir lieu avec le Président de l'OTGP.

Le conseil communal propose à la majorité, La Plagne Montchavin-Les Coches.

4. Point sur les tarifs du cimetière

Anthony FAVRE présente le projet « caveaux- cavurnes-columbarium » au conseil communal et demande, après présentation des tarifs actuels, si l'on augmente les tarifs ou pas sachant que la commune déléguée de La Côte d'Aime a décidé de maintenir ses tarifs actuels.

Le conseil communal décide de fixer les prix suivants :

- Jardin du souvenir 50€
- Cavurne 300€
- Columbarium 450€
- Tombe en pleine terre pour création de caveau à la charge du demandeur 800€

5. Point sur les pistes de luge

Anthony FAVRE précise qu'il n'y a pas de souci d'implantation pour Les Coches mais qu'il y en a deux pour Montchavin. En effet, on note une traversée de piste de ski ce qui est interdit et une absence de piste de luge en lieu et en place.

Il précise qu'il faudrait trouver un endroit mais que la problématique principale est que ce sont des terrains privés. Roger POUSSIN demande si ce n'est pas possible de clôturer la piste actuelle, et que les skieurs fassent 100 mètres de détour car ne pas avoir de piste de luge est un handicap pour la station.

Anthony FAVRE demande qui va gérer cette piste de luge fortement « accidentogène ». Il rappelle que cette piste de luge est coupée par une piste de ski et que lorsque cette piste de luge est gelée les enfants tapent dans les filets et qu'en bas, il peut y avoir une chute. Il rappelle aussi qu'un arbre se situe au milieu de cette piste et que les lugeurs sont sous le télésiège.

Il informe donc le conseil communal qu'il n'a à ce jour aucune solution et qu'il ne prendra pas la responsabilité d'ouvrir une piste de luge non sécurisée et non entretenue puisque personne ne veut se charger de cela sur la station. Il rappelle qu'il s'en est occupé cet hiver, qu'il a mis des filets en plus et qu'il faisait du relevage tous les jours.

Anthony FAVRE précise par la suite que si la neige est au rendez-vous, un damage sera nécessaire mais qu'il se pose la question de la gestion et que si la neige n'est pas là, il n'y aura pas de piste.

Il informe le conseil communal qu'il évoquera ce point lors de la CIS (commission intercommunale de sécurité) du 16 octobre. Si à l'avenir le télésiège est décalé, on pourra ré-ouvrir cette piste de luge mais pour le moment, la problématique reste à solutionner.

6. Point sur les parkings

Anthony FAVRE informe que rue du plan à Montchavin, il était prévu 46 places et que 53 ont été créées. Il précise qu'avec ces places de parking, celles à gauche et à droite de la RD, c'est 140 places avec talus qui sont disponibles à Montchavin.

7. Point sur les nuisances de la salle des fêtes de Bellentre et les doléances reçues ainsi que les règles de location de la salle Marcel PIGNARD aux Coches

Patricia MARCHAND MAILLET informe que deux réunions festives à la salle des fêtes du chef-lieu ont été accompagnées par de fortes nuisances et que les voisins sont venus se plaindre en mairie. Le souci de cette salle est qu'elle se situe proche d'habitations. Il faut donc travailler sur cette problématique.

Patricia MARCHAND MAILLET demande s'il faut continuer d'interdire les fêtes d'anniversaire dans cette salle et proposer pour ce genre d'évènement la salle Marcel PIGNARD aux Coches. Elle précise tout de même qu'un sérieux problème se présente : celui du prix.

Anthony FAVRE demande l'avis du conseil communal sur ce sujet.

Il est décidé qu'avant la signature du contrat, l'agent en charge de la location s'informe sur, l'objet de la réservation (mariage, baptême, anniversaire, cousinnade...), l'heure de fin de la fête, s'il y aura de la musique ou pas... Si un souci peut apparaître, la salle Marcel PIGNARD des Coches sera proposée et s'il n'y a pas de souci, le contrat de location sera rédigé pour Bellentre.

8. Synthèse de l'étude menée sur la commune déléguée de Bellentre avec la mise en place du radar pédagogique et projet d'achat

Anthony FAVRE précise qu'un radar pédagogique a été utilisé à BELLENTRE, VALEZAN et LA CÔTE d'AIME. Il souhaiterait qu'un récapitulatif soit fait avec les lieux, les dates, le nombre de véhicules et le pourcentage de véhicules en excès de vitesse.

Il informe aussi que la Police Municipale de La Plagne Tarentaise est dorénavant équipée de jumelles et que des contrôles seront effectués.

9. Point sur le dossier GEMAPI : information concernant la délibération COVA pour 2019

Anthony FAVRE informe d'une hausse d'imposition à hauteur de 150 000 € validée par la COVA ce qui représente 14 € en moyen par foyer sur la COVA et 14 € par personne sur BOURG SAINT MAURICE. Ces 150 000 € permettront de réaliser les travaux nécessaires, l'entretien des ruisseaux, de brise charges...

Anthony FAVRE précise que les protections inondation sont cassées sous les roches mais que le souci est la route avec ses canalisations pluviales. A Montchavin, le souci par le passé était le diamètre qui n'était pas de la bonne dimension mais que maintenant il existe un projet de bassin de retenue d'eau vers Montorlin.

Il rappelle que des cadavres d'animaux ont été retrouvés dans les ruisseaux donc une surveillance doit avoir lieu.

10. Point CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale)

Anthony FAVRE précise qu'une réunion a eu lieu le 31 mai dernier et qu'une fusion de Chambéry et Annecy était étudiée mais que Aix-les-Bains et Le Grand Lac ont refusé.

11. Présentation du projet de l'espace scandinave du complexe aquatique Espace Paradisio

Anthony FAVRE présente le projet et informe le conseil communal du départ de Luc BONNEFOND vers Courchevel et donc d'une prochaine arrivée d'un nouveau Directeur.

Il rappelle que la commission DSP doit suivre ce coût et le fonctionnement de l'équipement car la cour des comptes impose ce suivi.

12. Planning astreintes PCS 2019

Anthony FAVRE demande aux conseillers de bien vouloir remplir le planning d'astreintes PCS 2019 selon leurs disponibilités.

13. Planning des permanences des prochaines élections : Européennes – 26 mai 2019

Anthony FAVRE demande aux conseillers de bien vouloir remplir le planning des présences aux prochaines élections, selon leurs disponibilités.

14. Dossiers fonciers (...)

Roger POUSSIN informe le conseil communal d'une possible vente de terrain de 161 m² pour création d'accès pour réalisation de trois chalets en contre bas de talus sur la station. Le souci est que les possibles acheteurs ne veulent pas payer le plein tarif constructible soit environ 128€/m² pour l'établissement d'un bail.

Anthony FAVRE en profite pour informer le conseil communal que le CLUB MED de Peisey a pris la décision de fermer l'été.

15. **Questions diverses**

Extension mission ARCODEV :

Isabelle GIROD-GEDDA avait demandé une mission élargie à La Plagne Tarentaise et payée par celle-ci. La commune de La Plagne Tarentaise a demandé à Bellentre d'entamer la démarche et qu'elle suivrait. Cette première mission a permis de renouer le dialogue avec les propriétaires.

Elle informe aujourd'hui que la même étude sera menée au niveau de La Plagne Tarentaise mais avec un autre partenaire. Elle trouve dommage de changer de prestataire pour Montchavin-Les Coches en cours de route.

Anthony FAVRE demande l'avis du conseil communal qui répond favorablement à l'unanimité de prolonger la mission en cours d'ARCODEV.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15

La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le 19 novembre 2018 à 19 heures à la salle de réunions de la mairie déléguée de Bellentre.